

MONTLUCON COMMUNAUTE

AVIS D'ENQUETE

PUBLIQUE

du lundi 15 avril 2024 à 09h00
au vendredi 31 mai 2024 à 13h00

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat (PLUiH), à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et au zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Montluçon Communauté

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° AGA/2024-0009 de Monsieur le Président de Montluçon Communauté, en date du 23 février 2024, il sera procédé à une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat (PLUiH), l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et le zonage des eaux usées et des eaux pluviales de Montluçon Communauté. Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de quarante-sept (47) jours du lundi 15 avril 2024 à 09h00 au vendredi 31 mai 2024 à 13h00.

Par une décision n°E23000148/63 en date du 20 décembre 2023 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Clermont Ferrand, Monsieur Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts, a été désigné en qualité de Président de la Commission d'Enquête en charge de cette enquête publique. Madame Marie-Hélène DEVAUD, Directrice Générale des Services d'une collectivité territoriale en retraite et Monsieur Jean-Luc POUYET, cadre du secteur privé en retraite, ont été désignés en qualité de membres titulaires de la Commission d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables à la Cité administrative de Montluçon Communauté, 1 rue des Conches à Montluçon, aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 8h30 à 18h00 et le Jeudi de 10h00 à 18h00.

Une copie de ce dossier et un registre seront également mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête à la Cité administrative de Montluçon Communauté, 1 rue des Conches à Montluçon et dans les mairies des 20 communes membres (ARPHEUILLES SAINT PRIEST, DESERTINES, DOMERAT, LA PETITE MARCHE, LAMAIDS, LAVAUT SAINTE ANNE, LIGNEROLLES, MARCILLAT, MAZIRAT, PREMILHAT, QUINSSAINES, RONNET, SAINT FARGEOL, SAINT GENEST, SAINT MARCEL EN MARCILLAT, SAINTE THERENCE, SAINT VICTOR, TEILLET ARGENTY, TERJAT et VILLEBRET), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un poste informatique sera tenu à disposition à la Cité administrative de Montluçon Communauté, 1 rue des Conches à Montluçon, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci.

Le dossier soumis à enquête publique, dans sa version dématérialisée pourra être consulté pendant toute la période d'enquête sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : montlucon-communauté.com.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- Les pièces du projet d'élaboration du PLUiH, soumis à évaluation environnementale, dont le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique, les annexes, son résumé non technique, les avis des communes membres, les avis des personnes publiques associées, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse apportée à cet avis.
- Les pièces du projet d'élaboration du RLPi, dont le rapport unique de présentation, la partie réglementaire, les annexes, les avis des 21 communes membres et les avis des personnes publiques associées.
- Les pièces du dossier de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête susvisé et prévu à cet effet.

Pendant toute la période d'enquête, les observations pourront également être transmises :

- Par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Montluçon Communauté, 1 rue des Conches à Montluçon.
- Par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : enquetepublique.monco@agglo-montlucon.fr

La commission d'enquête recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

Date	Horaires	Lieu
Lundi 15 avril 2024	09h00 à 13h00	MONTLUCON – Cité Administrative – 1 rue des Conches
Jeudi 18 avril 2024	10h00 à 12h00	SAINT FARGEOL – Mairie - 1 Allée des Platanes
	14h00 à 16h00	MARCILLAT EN COMBRAILLE – Mairie – 1 Place du Donjon
Lundi 22 avril 2024	10h00 à 12h00	LA PETITE MARCHÉ – Maire - Le Bourg
	14h00 à 16h00	TERJAT – Mairie - Le Bourg
Mercredi 24 avril 2024	14h00 à 16h00	RONNET – Mairie – 5 rue de la Gresse
Vendredi 26 avril 2024	10h00 à 12h00	SAINT MARCEL-EN-MARCILLAT – Mairie - 7A Route du Pont de Rameau
Lundi 29 avril 2024	10h00 à 12h00	SAINTE-THERENCE – Mairie - 5 Rue de la Mairie
	14h00 à 16h00	MAZIRAT – Mairie - 1 Place de l'Église
Mardi 30 avril 2024	10h00 à 12h00	SAINT-GENEST – Mairie - 142 Rue de la Mairie
	14h00 à 16h00	ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST – Mairie – 1 place de l'Église
Lundi 6 mai 2024	10h00 à 12h00	TEILLET ARGENTY – Mairie – 1 Route de la Mairie
Mardi 7 mai 2024	10h00 à 12h00	LAMAIDS – Mairie - Le Bourg
	14h00 à 16h00	QUINSSAINES – Mairie - 3 Rue de la Mairie
Mardi 14 mai 2024	14h30 à 17h30	MONTLUCON – Cité Administrative – 1 rue des Conches
Vendredi 17 mai 2024	10h00 à 12h00	LIGNEROLLES – Mairie - 1 Place des Droits de l'Homme
	14h00 à 16h00	PREMILHAT – Mairie – 8 Rue de l'Église
Mardi 21 mai 2024	10h00 à 12h00	LAVault SAINTE ANNE – Mairie – 1 Rue du Cher
	14h00 à 16h00	VILLEBRET – Mairie - 58 Rue du Château
Jeudi 23 mai 2024	10h00 à 12h00	DESERTINES – Mairie - 11 Rue Joliot Curie
	14h00 à 16h00	SAINT-VICTOR – SALLE du PARC - 3 bis rue André GIDE place de l'église
Mardi 28 mai 2024	10h00 à 12h00	DOMERAT – Mairie – 7 Rue de Treignat
Vendredi 31 mai 2024	09h00 à 13h00	MONTLUCON – Cité Administrative – 1 rue des Conches

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès de Madame Caroline RICHARD, Assistante de Direction Générale, joignable au 04.70.02.56.94.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à la Direction Aménagement et Urbanisme de Montluçon Communauté, 1 rue des Conches à Montluçon, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci et sera également consultable sur le site Internet de MONTLUCON COMMUNAUTE.

Au terme de la procédure, le Conseil communautaire de Montluçon Communauté se prononcera par délibérations sur l'approbation de l'élaboration du PLUiH, l'élaboration du RLPi et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Montluçon Communauté.